

Olympe de Gouges

Préface inédite de Geneviève Fraisse

DÉCLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE

et autres textes



Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne et autres textes

Olympe de Gouges

Déclaration
des droits de la femme
et de la citoyenne
et autres textes

Préface de Geneviève Fraisse

Librio

Couverture : Illustration originale d'après des images :
© Stefano Bianchetti / Bridgeman Images ; © akq-images

E.J.L., 2021

EAN 9782290258019

Sommaire

« Craignez le réveil de la vérité », préface de Geneviève Fraisse.....	7
Sur « l'espèce d'hommes nègres » (Février 1788)	17
Lettre au peuple, ou Projet d'une caisse patriotique, par une citoyenne (Novembre 1788)	23
Le Bonheur primitif de l'homme, ou les Rêveries patriotiques (Avril 1789)	37
Le Cri du sage, par une femme (Mai 1789).....	69
Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (14 septembre 1791)	75
Le Bon Sens du Français (17 février 1792)	91

Préface

« Craignez le réveil de la vérité¹ »

Le xvii^e siècle énonce clairement l'égalité des sexes, plus théoriquement que les siècles précédents. Le mot « égalité » revient dans la modernité comme un principe, notamment dans l'essai radical de Poulain de La Barre en 1673. Le xviii^e siècle, à l'aube de la Révolution française, voit une femme, Olympe de Gouges, user de l'égalité comme d'une évidence, autant théorique que pratique. Elle ne réclame pas son droit, elle le prend et l'affirme ; et surtout elle s'en sert avant même 1789. Par là, elle montre l'égalité en acte et inaugure ainsi la pensée concrète du droit des femmes en démocratie. Sa *Déclaration*, en 1791, établit avec clarté cette rupture. La transgression ne lui a jamais fait peur.

« Homme, es-tu capable d'être juste ? » ; « Femme, réveille-toi » : le ton est donné dans l'impératif adressé à l'homme, et dans l'interpellation faite à la femme. Il y aura un affrontement, il y aura une révolte publique ; et il s'agit que le dire, la parole, l'affirmation de l'égalité, se transforme en justice. Olympe de Gouges n'a pas peur du conflit et c'est une attitude assumée et continue tout au long de sa vie. On peut lire ainsi la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* avec un triple point de vue : le préambule questionne l'homme sur sa capacité à la justice, le postambule dit aux femmes l'urgence à ouvrir les yeux et à agir. Entre les deux, Olympe de Gouges énumère tous les

1. Olympe de Gouges, *L'Entrée de Dumouriez à Bruxelles*, préface, 1793.

repères sociaux où le droit des femmes doit être reconnu, décline dans ses articles qui semblent en miroir de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* des conditions propres à la situation des femmes. Car ce n'est pas un double, un doublon, comme des lectures rapides aiment à le dire ; loin de là. Prenons l'exemple du célèbre article X : il met en équivalence, pour une femme, le droit de monter à la tribune et le droit de monter à l'échafaud. On sait qu'en 1793 Olympe de Gouges monta à l'échafaud sans avoir pu monter à la tribune. Tout est dans cette équivalence, simple pour les hommes, impossible pour les femmes, au long d'une histoire qui a continué jusqu'au ^{xx}e siècle. Une femme peut-elle être coupable, punissable, sans posséder le droit de s'exprimer ? Olympe de Gouges avait choisi de dire, a réussi à parler publiquement malgré les résistances multiples qu'elle raconte sans cesse, sans se décourager jamais. Car, même si elle ne monta pas à la tribune, elle « prit » la tribune, se donnant la parole, parole littéraire et politique, déployée dans l'espace public. De multiples écrits, pièces de théâtre, opuscules, affiches, essais, quelques milliers de pages en témoignent. C'est le plus fort de sa démarche, ce droit évident à la tribune c'est-à-dire à l'expression publique de son opinion, de ses convictions. Avant de s'arrêter aux expressions de ce droit, par elle mises en œuvre sans se soucier de leur aspect transgressif, deux remarques sur la postérité. Tout d'abord l'historien Michelet, au milieu du ^{xix}e siècle, voit les femmes de la Révolution coupables mais pas punissables. C'est une nuance intéressante qui correspond bien à la demi-mesure de la « démocratie exclusive » : les femmes sont clairement présentes dans l'espace de l'égalité, mais autrement que les hommes... En effet, elles peuvent être responsables de leurs actes politiques sans pour autant être condamnables. L'expérience d'Olympe de Gouges montre le contraire puisque désignée coupable, elle fut guillotinée. Paradoxe évident mais image adéquate à la situation d'égaux inégaux dans la démocratie exclusive de notre modernité. Ensuite, au ^{xxi}e siècle, la tension subsiste, toujours dans l'espace public : en 2015, l'entrée d'Olympe de Gouges au Panthéon, celle d'une grande Femme parmi les grands Hommes, fut plébiscitée par les votes populaires, requis par le gouvernement, plus exactement par la présidence de la République ; mais fut empêchée par ce même gouvernement qui ne tint pas compte du choix